

COMMUNE DE ROSULT

ARRÊTE DU MAIRE

**OBJET : VIDE-GRENIER 419 rue de l'Adjudant Dufour
(RD 427) à ROSULT.**

Nous, Maire de la commune de Rosult,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants,
Considérant qu'à l'occasion du vide-grenier organisé par **Madame Catherine ROBERT**, il y a lieu de prendre toutes les mesures en matière de sécurité routière,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : **Madame Catherine ROBERT** est autorisée à organiser un vide-grenier sur sa **parcelle privée** sise **419 rue de l'Adjudant Dufour** les **samedi et dimanche 27 et 28/04/2024**.

ARTICLE 2 : **Madame Catherine ROBERT** devra veiller à ce que les visiteurs respectent les règles de stationnement et ne perturbent pas la circulation routière et piétonnière sur le domaine public à proximité du **419 rue de l'Adjudant Dufour étant donné notamment sa proximité :**

- avec le virage de la rue de l'Adjudant Dufour
- avec l'intersection rue de l'Adjudant Dufour/rue des Peupliers.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Conseil départemental : M. le Responsable de l'arrondissement routier de VALENCIENNES,
- Gendarmerie : M. le Commandant de la brigade de LECELLES,
- S.D.I.S.59 : Monsieur le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie ST-AMAND-LES-EAUX,

- **Madame Catherine ROBERT,**

qui seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Rosult, le 08/04/2024

Madame le Maire,
Nathalie COLIN

